

NOTE D'INFORMATION
aux familles
et aux futurs étudiants

Objet : Dossier de bourse du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire / **Logements**

Les étudiants inscrits dans les filières de l'enseignement supérieur agricole (BTSA ou Classes préparatoires) **dans un établissement agricole** et qui sont susceptibles de remplir les conditions de ressources pour apprécier leur droit à bourse, peuvent se connecter sur le site internet du simulateur en ligne à l'adresse suivante :

<http://www.simulbourses.educagri.fr> .

Vous pourrez ensuite compléter le formulaire de demande de bourse avec l'aide de la fiche d'auto-évaluation pour déterminer vos points de charge qui seront transmis dans votre dossier de rentrée courant juillet après votre admission.

Vous pouvez également le trouver sur le site internet de notre établissement www.lechesnoy.fr dans la rubrique «infos pratiques /bourses» ou sur le site www.portea.fr dans vie scolaire et étudiante / bourses et aides.

Les imprimés devront être complétés et renvoyés **dans les meilleurs délais** à l'adresse suivante :

Legta Le Chesnoy - Les Barres

Service scolarité

à l'attention de Madame DARRE

45200 AMILLY

et impérativement avant le 4 septembre 2012 afin que les dossiers puissent être instruits avant la Commission départementale courant octobre.

Je vous rappelle l'importance d'un dossier complet. Les certificats de scolarité justifiant un frère et(ou) une sœur étudiants (e) peuvent être donnés après la rentrée.

Rappel sur les logements : Les futurs étudiants en Prépa peuvent être logés à l'internat.

Les futurs étudiants en BTSA ne sont pas logés sur le lycée. Ils peuvent trouver une liste de logeurs sur le site www.lechesnoy.fr dans la rubrique « infos pratiques/Liste des logeurs (remise à jour en juin).

Le service scolarité

ATTENTION :

Il n'y a pas de transfert de bourse entre l'Education Nationale et le Ministère de l'Agriculture dans l'enseignement supérieur.

Suite à la saisie des vœux dans « Admission Post Bac » du 20 janvier au 20 mars 2012 :

Si le candidat fait acte de candidature pour un BTS de l'Education Nationale et pour un BTS Agricole du Ministère de l'Agriculture ou bien une classe préparatoire en Lycée agricole, il doit :

- faire un dossier de demande de bourse et de logement auprès du site internet du Crous de l'académie où il est scolarisé avant le 30 avril 2012 (candidature et réponse en juin)
 - mais aussi remplir le dossier de demande de bourse (agriculture) début septembre.
- Renseignements auprès de l'établissement d'accueil après votre admission.